



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 02 - SEPTEMBRE 2023**

PUBLIÉ LE 04 SEPTEMBRE 2023

CENTRE HOSPITALIER de LEZIGNAN-CORBIERES

-DIRECTION

DDTM

-SEMA

PREFECTURE de l'AUDE / CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE

-MDPH 11

SOMMAIRE

CENTRE HOSPITALIER de LEZIGNAN-CORBIERES DIRECTION

Décision du 1^{er} mars 2023 portant délégation de signature du directeur des Centres Hospitaliers de NARBONNE, PORT-la-NOUVELLE et LEZIGNAN-CORBIERES.....1

DDTM SEMA

Arrêté préfectoral n° DDTM-SEMA-2023-0173 du 31 août 2023 autorisant la capture et le transport du poisson dans le cadre d'inventaire, à des fins scientifiques, à des fins sanitaires et en cas de déséquilibre biologique.....9

PREFECTURE de l'AUDE / CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE MDPH 11

Arrêté modificatif du 13 mars 2023 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude.....12

Arrêté modificatif du 13 mars 2023 portant nomination des membres de la commission exécutive du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude.....16

Arrêté du 13 mars 2023 portant modification de la composition du comité de gestion du fonds départemental de compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude.....20



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

**SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

**Direction des Services
Financiers, Economiques
et des Admissions**

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres
04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D)
admissions@jacaponade.fr

**Direction des Ressources
Humaines**

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

**Direction des Soins
Infirmiers**

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

M. Richard BARTHES, Le Directeur des Centres Hospitaliers de Narbonne, Port-La-Nouvelle et Lézignan-Corbières,

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le Code de la Santé Publique à la suite de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 février 2022 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Lézignan-Corbières ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 février 2022 portant nomination d'**Aurélien VERDIER** en qualité de Directeur adjoint du centre hospitalier de Lézignan-Corbières ;
- Vu l'avenant n°1 à la Convention de Direction commune entre les Centres Hospitaliers de Narbonne, Port-La-Nouvelle et Lézignan-Corbières en date du 31 décembre 2021 ;
- Vu la convention de mise à disposition de Madame Christelle DUHOO au Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières signée le 1er avril 2022 ;
- Vu la délégation de signature pour les administrateurs de garde en date du 21 mars 2023 ;
- Considérant l'organigramme de Direction Commune en vigueur au 23 mars 2023 ;
- Vu les délégations de signature – marché public signées avec le GHT

DÉCIDE



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

Direction des Services Financiers, Economiques et des Admissions

Mme Marle-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres

04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D.)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D.)
admissions@lacaponada.fr

Direction des Ressources Humaines

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

Direction des Soins Infirmiers

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

Article 1^{er} :

Richard BARTHES, Directeur, se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

• Correspondances importantes avec :

- le Ministère de la Santé
- les Autorités de Tutelle et les représentants de l'État,
- le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
- les membres du Directoire,

- Notes de service générales,
- Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,
- Décisions de nomination des personnels d'encadrement,
- Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 10 000€ HT dont la création est antérieure à janvier 2018
- Toutes décisions financières (hors opérations de mandatement et hors validation et mandatement de la paie) impliquant une dépense supérieure à 10 000€ HT
- Actes juridiques concernant le patrimoine de l'établissement,
- Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.

L'ensemble des articles 2 à 11 définit les conditions dans lesquelles Monsieur Richard BARTHES, Directeur du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières, autorise et organise la délégation de sa signature en fonction des spécificités de chaque activité.

Les délégataires tiennent le Directeur Général informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 :

A l'exception des affaires citées dans l'article 1, Aurélie VERDIER, Directrice de site, reçoit délégation de signature générale conformément à la décision portant délégation de signature n°06/22 du 17 février 2022.

Les signatures ou paraphe du délégataire, Aurélie VERDIER, sont joints à la présente décision.

Article 3 :

Pour les administrateurs de garde, il faut se référer à la délégation de signature signée le 29 mars 2023.

En tant qu'Administrateur de garde du CH de Narbonne, les responsables fonctionnels nommés ci-après :

- Carole CABIE, Directrice des Ressources Humaines et du dialogue social,
- Muriel DODERO, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction

04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

Direction des Services Financiers, Economiques et des Admissions

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23

finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28

economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres

04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D)
admissions@lacaponada.fr

Direction des Ressources Humaines

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

Direction des Soins Infirmiers

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

- Marie-Thérèse GANTNER, Directrice de soins, coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Michel JEANNEY, Directeur des Affaires Financières et de l'Appui à la Performance,
- Laurence MARIAN, Adjointe au Directeur,
- Eric MORENO, Directeur des services numériques,
- Christophe MOTOS, Directeur des Travaux, des Investissements et des Ressources biomédicales et Techniques,
- Ludovic RAKOTONIZAO, Directeur de la Direction de l'Hôtellerie, de la Restauration, de la Logistique et de la Ressource biomédicale (marchés publics),
- Aurélie VERDIER, Directrice déléguée au Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières.

Supervisent cette équipe de garde et sont également habilités à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

Les signatures ou paraphe des délégataires nommés à l'article 3 sont joints à la présente décision.

Article 4 :

Concernant les affaires relatives à la Stratégie, des Affaires Médicales et des coopérations, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation de signature est donnée à Laurence MARIAN, Adjointe au Directeur.

Les signatures ou paraphe des délégataires nommés à l'article 4 sont joints à la présente décision.

Article 5 :

Concernant les affaires relatives à la Coordination Générale des Soins, de la qualité et de la gestion des risques, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée à Marie-Thérèse GANTNER, Directrice de soins, coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

• Article 5.1 :

La délégation est également donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Thérèse GANTNER, à Fabienne SANCHEZ, Cadre Supérieur de Santé au CH de Lézignan-Corbières pour toutes décisions relatives à la Coordination Générale de Soins.

Les signatures ou paraphe des délégataires nommés à l'article 5 sont joints à la présente décision.



Centre Hospitalier
LEZIGNAN CORBIÈRES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

Direction des Services Financiers, Economiques et des Admissions

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres

04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D.)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D.)
admissions@lacaponada.fr

Direction des Ressources Humaines

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

Direction des Soins Infirmiers

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

Article 6 :

Concernant les affaires relatives aux Affaires Financières et de l'Appui à la Performance, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée à Michel JEANNEY, Directeur des Affaires Financières et de l'Appui à la Performance.

- Article 6.1 :

Délégation est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Michel JEANNEY à Christelle DUHOO, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Narbonne, pour toutes les décisions relatives à la direction des Affaires Financières et de l'Appui à la Performance.

- Article 6.2 :

Délégation est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Michel JEANNEY à Nathalie MOUILLON, Responsable de la Gestion Administrative du Patient et de l'Accueil, pour toutes les affaires relevant de ce secteur ci-avant désignées (bordereaux de facturation, titres de recettes, courriers).

Les signatures ou paraphe des délégués nommés à l'article 6 sont joints à la présente décision.

Article 7 :

Concernant les affaires relatives aux Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée de manière permanente à Carole CABIE, Directrice des ressources humaines et du dialogue social.

- Article 7.1 :

Délégation est également donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Carole CABIE à Madame Michèle SAUZEDDE, Attachée d'Administration Hospitalière au CH de Lézignan-Corbières pour toutes décisions relatives aux ressources Humaines et au dialogue social.

Les signatures ou paraphe des délégués nommés à l'article 7 sont joints à la présente décision.

Article 8 :

Concernant les affaires relatives à l'Hôtellerie, Restauration, Logistique et de la Ressource biomédicale, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée de manière permanente à Ludovic RAKOTONIZAO, Directeur de la Direction de l'Hôtellerie, de la Restauration, de la Logistique et de la Ressource biomédicale.

- Article 8.1 :

Délégation est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Ludovic RAKOTONIZAO à Marie-Laure OLIVIER, de signer en lieu et place du Directeur, les



Centre Hospitalier
LÉZIGNAN CORBIÈRES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

Direction des Services Financiers, Economiques et des Admissions

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
ecomat@ch-lezignan.fr

Admissions
Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres
04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D)
admissions@ch-lezignan.fr

04 68 27 78 00 (E.H.P.A.D)
admissions@lacaponada.fr

Direction des Ressources Humaines

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

Direction des Soins Infirmiers

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

opérations de commande encadrées par une procédure de marché et pour l'engagement des commandes encadrées par une procédure de marché d'une valeur inférieure à 10 000€ HT et les courriers relatifs aux affaires du secteur logistique.

Les signatures ou paraphe des délégataires nommés à l'article 8 sont joints à la présente décision.

Article 9

Délégation est également donnée par le Directeur aux Docteurs Bérangère PARRY et Justine PICARD, pharmaciennes à la Pharmacie à Usage Intérieur pour signer :

- Les documents relevant des attributions de la Pharmacie, en particulier les bons de commandes, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Pharmacie

Article 10 :

Concernant les affaires relatives à la Direction des Travaux, des Investissements des Ressources Techniques, à l'exception des engagements et des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée de manière permanente à Christophe MOTOS, Directeur de la Direction des Travaux, des Investissements et des Ressources et Techniques.

• Article 10.1

Délégation est également donnée, en cas d'absence ou d'empêchement ne permettant pas la présence physique de Christophe MOTOS au CH de Lézignan-Corbières, à Stéphane TOVENA, responsable technique pour toutes les décisions relatives à la Direction des Travaux, des Investissements des Ressources Techniques.

Les signatures ou paraphe des délégataires nommés à l'article 9 sont joints à la présente décision.

Article 11 :

Concernant les affaires relatives aux Services Numériques, à l'exception des affaires citées dans l'article 1 et des engagements, la délégation est donnée de manière permanente à Eric MORENO, Directeur des services numériques.

Article 11.1 :

Délégation est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement ne permettant pas la présence physique d'Eric MORENO au CH de Lézignan-Corbières, à Jordan FORTHOFFER, référent informatique pour toutes les décisions relatives à la Direction des Services Numériques.



Centre Hospitalier
LEZIGNAN CORBIÈRES

**SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Direction Générale

M. Richard BARTHES,
Directeur

Mme Aurélie VERDIER
Directrice déléguée

Secrétariat de Direction
04 68 27 79 20
direction@ch-lezignan.fr

**Direction des Services
Financiers, Economiques
et des Admissions**

Mme Marie-Laure OLIVIER,
Attachée d'Administration
ml.olivier@ch-lezignan.fr

Finances : 04 68 27 79 23
finances@ch-lezignan.fr

Economat : 04 68 27 79 28
economat@ch-lezignan.fr

Admissions

Mme Nathalie MOUILLON,
Adjointe des cadres
04 68 27 79 54 (consultations)
04 68 27 79 32 (hospitalisations)
04 68 27 79 33 (U.S.L.D)
admissions@ch-lezignan.fr
04 68 27 78 00 (E.H.PA.D)
admissions@lacaonnada.fr

**Direction des Ressources
Humaines**

Mme Chrystel AUPY,
Adjointe des Cadres
04 68 27 79 72
c.aupy@ch-lezignan.fr

Mme Michèle SAUZEDDE,
Attachée DRH
04 68 27 79 70
m.sauzedde@ch-lezignan.fr

Secrétariat : 04-68-27-79-72
drh@ch-lezignan.fr

**Direction des Soins
Infirmiers**

Mme Chantal HUC
Cadre Supérieur de Santé
04 68 27 79 90
c.huc@ch-lezignan.fr

Cellule Qualité

Mme Christine FOULQUIER,
Cadre de santé
04 68 27 79 87
qualite@ch-lezignan.fr

Les signatures ou paraphes des délégataires nommés à l'article 11 sont joints à la présente décision.

Article 12 :

Concernant les affaires relatives à l'Institut de formation des aides-soignants, à l'exception des affaires citées dans l'article 1, la délégation est donnée de manière permanente à Muriel DODERO, Directrice de l'Institut de formation en soins infirmiers.

• **Article 12.1 :**

Délégation est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Muriel DODERO, aux cadres de la Direction de l'institut de formation des Aides-Soignants identifiés ci-après, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la Direction :

- Marie-Thérèse GANTNER, Coordinatrice générale des soins, de la qualité et de la gestion des risques.

Les signatures ou paraphes des délégataires nommés à l'article 12 sont joints à la présente décision.

Article 12 : EFFET ET PUBLICITÉ

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières.

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude. La décision 28 juillet 2022 est abrogée.

Fait à Lézignan-Corbières, le 1^{er} mars 2023

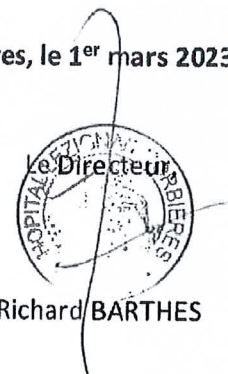
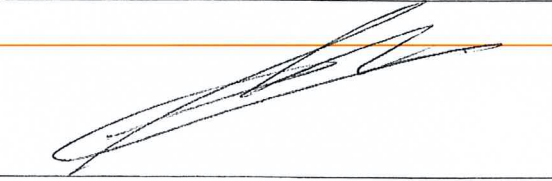


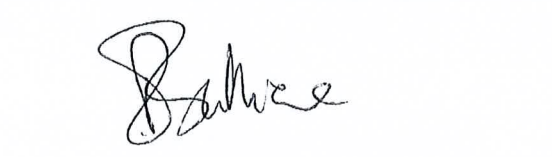
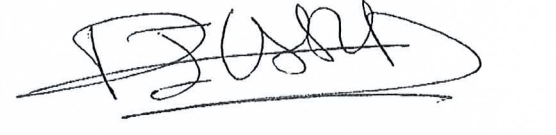
Le Directeur

Richard BARTHES

Planche des signatures liées à la décision
Relative à la délégation de signature
Du Centre Hospitalier de Narbonne, Port-la-Nouvelle et
Lézignan-Corbières

Aurélie VERDIER	Laurence MARIAN
	
Marie-Thérèse GANTNER	Carole CABIE
	
Muriel DODERO	Michel JEANNEY
	
Ludovic RAKOTONIZAO	Christophe MOTOS
	
Eric MORENO	
	
Christelle DUHOO	
	

Fabienne SANCHEZ	Michèle SAUZEDDE
	
Nathalie MOUILLON	Marie-Laure OLIVIER
	
Stéphane TOVENA	Jordan FORTHOFFER
	
Bérangère PARRY	Justine PICARD
	



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Arrêté préfectoral n° DDTM-SEMA-2023-0173

autorisant la capture et le transport du poisson dans le cadre d'inventaire, à des fins scientifiques, à des fins sanitaires et en cas de déséquilibre biologique.

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le livre II du titre IV du Code de l'Environnement et notamment l'article L 436-9 et R432-5 ;

Vu les articles R 432-7 à R 432-11 du code de l'environnement concernant les autorisations exceptionnelles de capture et de transport de poissons à des fins sanitaires, scientifiques ou en cas de déséquilibres biologiques ;

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 2 et le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour son application ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 modifié relatif à l'établissement du programme de surveillance de l'état des eaux pour les eaux douces et les eaux de surface ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2021-087 du 17 novembre 2021, portant délégation de signature à Monsieur Vincent CLIGNIEZ, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude ;

Vu la décision n° DDTM-MAJSP-2023-16 du 30 juin 2023 donnant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude ;

Vu la demande de la Maison d'Initiation à la Faune et aux Espaces Naturels Études Conseils (MIFENEC) ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude du 30 août 2023 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude :

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Bénéficiaire de l'opération

La Maison d'Initiation à la Faune et aux Espaces Naturels Études Conseils (MIFENEC), 456 chemin du Moulin Neuf d'Hurt, 64520 Bardos, est autorisée à capturer du poisson à des fins scientifiques et/ou de sauvegarde dans les conditions fixées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsable (s) de l'exécution matérielle

Messieurs Julien Jaureguy et Dylan Fournier, responsables opérationnels des pêches, ainsi que leurs collaborateurs sont désignés en tant que responsables de l'exécution matérielle des opérations.

ARTICLE 3 – Validité

La présente d'autorisation est valable sur la période de réalisation, soit, entre le 20 septembre 2023 et le 15 décembre 2023.

ARTICLE 4 – Objet de l'opération

Il s'agira de réaliser une intervention de pêche électrique de sauvegarde avant travaux concernés par le dossier PAC présenté par Autoroute du Sud de la France (ASF) en date du 23 septembre 2023, concernant la réalisation d'un diagnostic structurel de l'ouvrage OH2836 de l'A61, sur le cours d'eau La Bousquette sur la commune de Mas-Saintes-Puelles.

ARTICLE 5 – Lieux de capture

Les interventions sont localisées sur le Ruisseau La Bousquette, situé sur la commune de Mas-Saintes-Puelles, aux abords de l'OH2836 de l'A61, sur la zone impactée par les travaux.

ARTICLE 6 – Moyens de capture autorisés

Les captures sont réalisées à l'aide de matériel électrique de type EFKO FEG 1700 ou Puls'ium, et petits verveux le cas échéant.

Ces appareils respectent les prescriptions fixées par l'arrêté du 2 février 1989 encadrant la pratique de la pêche à l'électricité.

Les captures seront réalisées par 2 à 5 personnes comme mentionné dans la demande d'autorisation de la MIFENEC.

L'échantillonnage exhaustif par pêche électrique complète ou partielle, à pied ou en bateau est réalisé selon les recommandations des normes NFEN-14011 et XP T90-383 en vigueur. La désinfection du matériel en fin d'opération est réalisée de manière systématique à l'aide de produit désinfectant de type Virkon, en bain d'immersion pour les waders et épuisettes et par aspiration pour le reste du matériel, bateau y compris.

ARTICLE 7 – Destination du poisson capturé

Les poissons capturés seront remis à l'eau, en amont de la zone impactée par les travaux.

La capture des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibre biologique, espèces inscrites dans de l'article R432-5 du code de l'environnement, **devra systématiquement aboutir à une destruction immédiate sans remise à l'eau.**

ARTICLE 8 – Accord du (des) détenteur-s du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord écrit du (des) détenteur-s du droit de pêche.

ARTICLE 9 – Droit des Tiers

Le droit des tiers reste et demeure expressément réservé.

ARTICLE 10 – Déclaration préalable

Dix jours au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'informer le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude.

ARTICLE 11 – Rapport d'exécution

Après chaque opération de pêche, la MIFENEC fournira un compte-rendu et un rapport de synthèse au maître d'œuvre, ainsi qu'à la DDTM et à l'OFB du département de l'Aude.

ARTICLE 12 – Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

ARTICLE 13 – Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 14 – Voies de recours

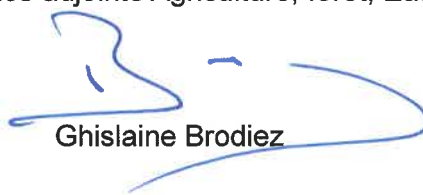
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 15 – Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire.

À Carcassonne, le 31/08/2023

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer de l'Aude et par délégation,
La cheffe du Service adjointe Agriculture, forêt, Eau, Biodiversité


Ghislaine Brodriez

ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude du 12 mai 2006 relative à l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude ;

VU l'arrêté n° 2008-11-4391 du 28 avril 2008,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 18 décembre 2006,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 22 juin 2007,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 22 octobre 2007,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 28 avril 2008,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 05 décembre 2008,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 10 mai 2010,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 16 décembre 2010,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 13 juillet 2011,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 14 décembre 2011,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 11 mai 2012,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 07 novembre 2013,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 19 décembre 2013,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 27 mars 2014,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 20 novembre 2014,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 12 février 2015,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 23 avril 2015,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 08 juin 2015,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 05 octobre 2015,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 13 juin 2016,

VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 3 octobre 2016,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 27 février 2017,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 3 juillet 2017,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 11 décembre 2017,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 28 mai 2018,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 2 juillet 2018,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 11 mars 2019,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 27 mai 2019,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 2 décembre 2019,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 6 juillet 2020,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 14 décembre 2020,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 8 mars 2021,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 17 mai 2021,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 20 juillet 2021,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 13 décembre 2021,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 14 mars 2022,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 30 mai 2022,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 12 décembre 2022,
VU la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 13 mars 2023,

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département de l'Aude et du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,

ARRESENT

Article I : l'arrêté du 12 décembre 2022 est abrogé ;

Article II : Sont nommés membres, avec voix délibérative, de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude les représentants suivants :

Représentants du Département

Titulaires:

Madame Séverine MATEILLE, Vice-présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap
Madame Françoise NAVARRO ESTALLES, Conseillère départementale, Présidente de la CDAPH
Madame Danielle DURA, Conseillère départementale
Madame Marie-Ange LARRUY, Conseillère départementale

Suppléants :

Monsieur Paul GRIFFE, Conseiller départemental
Madame Joëlle CHALAVOUX, Conseillère départementale
Monsieur Christian RAYNAUD, Conseiller départemental
Monsieur Daniel DEDIES, Conseiller départemental

Représentants de l'Etat

Titulaires :

Madame Valérie DAGUET, Direction Départementale de l'Emploi, de Travail, des Solidarités et de la protection des Populations, DDETSPP

Monsieur Marc ILDEVERT, Direction Départementale de l'Emploi, de Travail, des Solidarités et de la protection des Populations, DDETSPP

Monsieur Joël LAPORTE, Directeur Académique des Services Départementaux de l'éducation nationale (DASEN)

Suppléants :

Madame Lucille CALLEJON, DDETSPP

Madame Catherine DELCLOS, DDETSPP

Madame Nadège SEDES, Inspectrice adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap

Monsieur Michael BOUMEDIENE, conseiller pédagogique ASH et adjoint IEN ASH

Madame Patricia ARMENGAUD, professeur ressources TSA

Madame Cécile DUSAUTOIR, Coordinatrice AESH et matériel adapté

Un représentant du DGARS

Titulaire :

M Xavier CRISNAIRE, Directeur ARS

Suppléant :

Le représentant de Monsieur Xavier CRISNAIRE, ARS

Représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

Sur propositions de la CPAM de l'Aude, de la CAF de l'Aude, de la MSA

Titulaires :

Monsieur Patrick GORIUS (CPAM)

Monsieur Eric GONSALEZ (CAF)

Suppléants :

Monsieur François DORIATH et Monsieur Christophe GUIRAUD (CPAM)

Madame Sabrina HERRADOR (CAF)

Madame Ginette BADIA (MSA)

Représentants des associations de personnes handicapées et leurs familles

Sur proposition de la DDCSPP

Titulaire: Madame ORTIZ, représentant l'association ANJEU-TC

Suppléants : Monsieur Frédéric LHUILLIER et Madame France-Renée BONNIAU

Titulaire: Madame Christiane MARTEL représentant l'AFDAIM

Suppléante : Madame Martine MOT, représentant l'AFDAIM

Titulaire: Monsieur Bernard SIDOBRE, représentant la FNATH, 1^{er} vice-Président de la CDAPH

Suppléant : Monsieur Daniel ETTORI, représentant FNATH

Titulaire: Monsieur Paul AURIEL, représentant l'APAJH 11

Suppléant : Monsieur BERMEJO, représentant l'APAJH 11

Titulaire : Monsieur Christophe MOULIN, représentant APF France Handicap

Suppléants :

Titulaire: Madame Danielle RANGONI, représentant l'ARIEDA

Suppléante : Madame Martine MIR, représentant l'ARIEDA

Titulaire : Madame Paulette DELANNOY, représentant l'association Espoir de l'Aude, 2^{ème} vice-président de la CDAPH

Suppléants : Madame Régine ROUANET, Monsieur Frantz FOUGERES, représentant l'association Espoir de l'Aude

Représentants des organisations syndicales

Au titre des organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives

Titulaire: Monsieur Thierry DALMAU (Union Départementale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Aude)

Suppléants: Monsieur Raymond VELANT et Madame Véronique LEROY-D'AUDERIC (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole de l'Aude)

Au titre du CDCA

Titulaire : Madame VIAL (ATDI)

Suppléant: Monsieur SIRVENT (URIOPSS)

Représentants des associations de parents d'élèves

Désigné, sur proposition de l'Inspecteur d'Académie, par Mme la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale

Titulaire : Madame Marie-Noëlle MONTISCI (FCPE)

Suppléante : Madame Marianne MARTINEZ LAUTREC (FCPE)

Représentants d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées (membres avec voix consultative)

Sur proposition du Président du Conseil départemental de l'Aude

Titulaire : Mr le Directeur du Foyer Occupationnel de Cuxac Cabardès

Suppléants : Mr le Directeur du Foyer d'hébergement de Cuxac d'Aude

Mr le Directeur du Foyer-ESAT de Lastours à Portel des Corbières

Mr le Directeur du Foyer Les Cèdres à Bram

Sur proposition de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Titulaire: Monsieur FAIL Daniel, Directeur adjoint

Suppléant : M. ANOU, Directeur de l'ESAT et du FAM de Cuxac d'Aude (Groupe ANSEI)

ARTICLE 2 : La Présidente du Conseil départemental de l'Aude et le Préfet de l'Aude sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant à l'arrêté portant nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

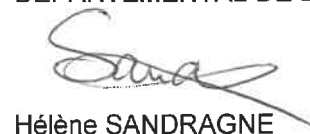
A Carcassonne, le 13 mars 2023

LE PRÉFET DE L'AUDE



Thierry BONNIER

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE



Hélène SANDRAGNE

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DE LA
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L-146-3 à L-146-12 relatifs à la création, dans chaque département d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R-146-16 à R-146-24 relatifs à la constitution et au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Général de l'Aude en date du 23 décembre 2005 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé «Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude» ;

VU la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude » ;

VU l'arrêté n° 2008-11-4391 du 28 avril 2008 ;

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 avril 2008

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 03 juillet 2009

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 10 mai 2010

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 16 décembre 2010

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 juillet 2011

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 décembre 2011

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mai 2012

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 mars 2013

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 07 novembre 2013

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 19 décembre 2013

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 20 novembre 2014

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 12 février 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 23 avril 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 08 juin 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 05 octobre 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 04 avril 2016

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 03 juillet 2017

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 décembre 2017

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 mai 2018

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 juillet 2018

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mars 2019

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 décembre 2019

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 6 juillet 2020

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 décembre 2020

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 17 mai 2021

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 20 juillet 2021

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 décembre 2021

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 mars 2022

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 30 mai 2022

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 12 décembre 2022

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 mars 2023

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de l'Aude et du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETENT

Article I : l'arrêté du 12 décembre 2022 est abrogé ;

Article II : sont nommés membres, avec voix délibérative, de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude :

Présidence

Madame Héléne SANDRAGNÉ, Présidente du Conseil départemental, Présidente du GIP/MDPH

◆ Membres représentant le Département

Titulaires :

Mme Françoise NAVARRO ESTALLES, Conseillère départementale,
Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Vice-présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
Mme Eliane BRUNEL, Conseillère départementale,
Mme Joëlle CHALAVOUX, Conseillère départementale,
M. Paul GRIFFE, Conseiller départemental,
M. Philippe RAPPENEAU, Conseiller départemental,
Mme Danielle DURA, Conseillère départementale,
M. Christian RAYNAUD, Conseiller départemental,
Mme Catherine MAHIEU, Directeur Général des Services
Mme Audrey COUDURIER, Directrice de l'Autonomie,
Mme Johanna AZAÏS, Directrice Enfance Famille,
Mme Alice BELMONTE, Chef du service Aide Sociale Générale

Suppléants :

Madame Marie-Christine BOURREL, Conseillère départementale,
Madame Muriel CHERRIER, Conseillère départementale,
Madame Maria CONQUET, Conseillère départementale,
Madame Chloé DANILLON, Conseillère départementale,
Monsieur Daniel DEDIES, Conseiller départemental,
Madame Marie-Ange LARRUY, Conseillère départementale,
Monsieur François MOURAD, Conseiller départemental,
Madame Sandrine SIRVENT, Conseillère départementale,

◆ Membres représentant l'Etat

2 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de l'Aude

Titulaires :

M. ARFEUILLÈRE, Directeur adjoint de la Direction Départementale de l'Emploi, de Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, DDETSPP
M. Firoze HAFEJI, Chef de service des Politiques Sociales Emploi à la DDETSPP,

Suppléants :

Mme Monique VIDAL, Chef de service adjoint des Politiques Sociales Emploi à la DDETSPP,
M. Marc ILDEVERT, Unité insertion professionnelle de la DDETSPP,

1 représentant désigné par Mr le Recteur d'Académie

Titulaire :

M. Joël LAPORTE, Directeur Académique des Services Départementaux de l'éducation nationale

Suppléants :

Mme Nadège SEDES, Inspectrice adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
M. Michael BOUMEDIENE, conseiller pédagogique ASH et adjoint IEN ASH
Mme Patricia ARMENGAUD, professeur ressources TSA
Mme Cécile DUSAUTOIR, Coordinatrice AESH et matériel adapté

◆ Un représentant de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Titulaire :

M. Xavier CRISNAIRE, Directeur ARS

Suppléant :

Le représentant de M. Xavier CRISNAIRE, ARS

◆ Membres représentant les associations de personnes handicapées

Titulaires :

M. Jean-Claude ROUANET, Président de l'APAJH11
M. Jean-Paul FREJUS, Président de l'AFDAIM
Mme Sylvie BONETTO, Directrice générale de l'USSAP
M. Luc RATAJCZAK, Président de l'ADVA
Mme Paulette DELANNOY, Représentant l'association Espoir de l'Aude
M. Bernard SIDOBRE, Président de l'Association FNATH, Groupement de l'Aude

Suppléants :

A l'APAJH11, Mme Marie-José BELLISSENT
A l'AFDAIM, M. Jean-Marie LLINAS
A l'USSAP, M. Daniel FAIL
A l'ADVA, M. Jean-François DUCOIN
A l'ATDI, Mme Isabelle VIAL

◆ Membres représentant les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général

Titulaires :

Mme Elise PALUS, Représentant la CAF de l'Aude
M. Joël RIGAIL, Président de la CPAM de l'Aude

Suppléants :

Mme Marie-France DELOMPRE LEONARD, représentant la CAF de l'Aude
M. Patrick GORIUS-CASTEL, représentant la CPAM de l'Aude

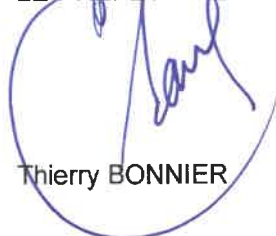
◆ Membres avec voix consultative

M Eric GERARD, Payeur Départemental de l'Aude, agent comptable du GIP
Mme Catherine ROUMAGNAC, Directrice de la MDPH de l'Aude

ARTICLE III : La Présidente du Conseil départemental de l'Aude et le Préfet de l'Aude sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté de nomination des membres de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude, avenant qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

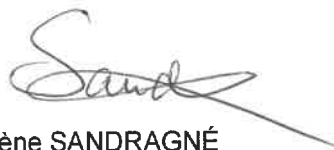
A Carcassonne, le 13 mars 2023

LE PREFET DE L'AUDE



Thierry BONNIER

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE



Hélène SANDRAGNÉ

**ARRETE
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE DE GESTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION
DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE**

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 Octobre 2006 de la Commission Exécutive du GIP autorisant la mise en place du Fonds Départemental de Compensation.

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 29 Novembre 2006 concernant la nouvelle version de la convention cadre relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation.

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 1^{er} Décembre 2006 approuvant le règlement intérieur du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation.

VU la convention cadre du Fonds Départemental de Compensation adoptée par le Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation lors de sa séance du 1^{er} décembre 2006.

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 02 Octobre 2008 portant composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation.

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 30 Septembre 2014 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 05 octobre 2015 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mars 2019 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 décembre 2020 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 20 juillet 2021 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 décembre 2021 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 mars 2022 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 30 mai 2022 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 mars 2023 modifiant la composition des membres du Comité de Gestion du Fonds Départemental de Compensation

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté portant composition du Comité de Gestion du FDC en application de la délibération du 30 mai 2022 est abrogé.

ARTICLE 2

Sont nommés, avec voix délibérative, les membres suivants représentant les contributeurs directs du Fonds Départemental de Compensation (FDC) :

- Pour le Conseil départemental de l'Aude :

- Mme Françoise NAVARRO ESTALLE, Conseillère Départementale, en qualité de titulaire
- Mme Marie-Ange LARRUY, Conseillère Départementale, en qualité de suppléante

- Pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations :

- Mme Valérie DAGUET, Secrétaire administrative, représentant l'Etat en qualité de titulaire
- M. Marc ILDEVERT, Unité insertion professionnelle représentant l'Etat en qualité de titulaire
- Mme Lucille CALLEJON, représentant l'Etat en qualité de suppléante
- Mme Catherine DELCLOS, représentant l'Etat en qualité de suppléante

- Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- Mme Régine ROUANET, représentant la CAF de l'Aude en qualité de titulaire
- Mme Sabrina HERRADOR, représentant la CAF de l'Aude en qualité de suppléante

- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- M. Patrick PACALY, représentant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en qualité de titulaire
- M. Patrick GORIUS-CASTEL, représentant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en qualité de suppléant

- Pour la Mutualité Sociale Agricole :

- M. Patrick PASSEBOSC, représentant la Mutualité Sociale Agricole en qualité de titulaire

Sont nommés avec voix consultative :

- 1 représentant des associations œuvrant dans le champ du handicap :

- Mme Martine MOT, représentant de l'AFDAIM ADAPEI 11, en qualité de titulaire
- M. Bernard SIDOBRE (FNATH), en qualité de suppléant

- 2 représentants du GIP/MDPH 11 :

- Mme Catherine ROUMAGNAC, Directrice du GIP/MDPH11
- M. Eric GERARD, payeur départemental de l'Aude, agent comptable du GIP.

ARTICLE 3

La Cheffe du Service Administration Générale ainsi que la Secrétaire Collaboratrice FDC du GIP/MDPH 11 assistent aux séances du Comité de Gestion et en assurent le secrétariat.

ARTICLE 4

La Directrice du GIP/MDPH de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 13 mars 2023

LE PREFET DE L'AUDE



Thierry BONNIER

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE



Hélène SANDRAGNE